

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que le calendrier modifié des séances du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets pour l'année 2024 a été adopté le 20 septembre 2023. Les séances se tiendront à 19 heures à l'hôtel de ville de Macamic, se lit comme suit :

- ↙ 20 mars
- ↙ 22 mai
- ↙ 18 septembre
- ↙ 27 novembre

Donné à Macamic, ce 18 janvier 2024



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe